

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7310931001**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7310931001>

Cette annonce a été mise en ligne le **30 novembre 2022** sur **Actu.fr - Voix le Bocage**  
Pour le département : **14 - CALVADOS**

### ADVANCE

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.401.296 euros

Siège social : Zone Industrielle de la Sablonnière

14980 ROTS

RCS CAEN 424 342 152

Par décisions du 24 novembre 2022, la société POUTAS ET COMPAGNIE, société à responsabilité limitée au capital de 3.400.000 € ayant son siège social à ROTS (14980) - ZI de la Sablonnière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 543 821 003, associé unique de la société ADVANCE, sus-désignée (ci-après la « Société »), a décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter du 24 novembre 2022.

Par application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société à la société POUTAS ET COMPAGNIE, associé unique de la Société, sans qu'il y ait lieu à liquidation. Les créanciers peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

La transmission universelle du patrimoine de la Société à la société POUTAS ET COMPAGNIE sera réalisée, à l'issue du délai d'opposition susvisé, sous réserve de l'absence d'opposition des créanciers ou, en cas d'oppositions, lorsque celles-ci auront été rejetées en première instance ou que le remboursement des créances aura été effectué ou les garanties constituées. Toutefois d'un point de vue fiscal, la présente opération de dissolution prendra effet rétroactivement le 1er janvier 2022.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de CAEN.

Mention en sera faite au RCS de CAEN.

Pour avis,

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

